



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:**

Parks Canada Agency  
220 4 Ave SE, Suite 720  
Calgary, AB T2G 4X3

**AMENDMENT / MODIFICATION**

**003**

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency**  
**220 4 Ave SE, Suite 720**  
**Calgary, AB T2G 4X3**

<b>Title-Sujet</b> Reprofilage de la pente du mont Vaux le long de la Transcanadienne, parc national du Canada Yoho		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-18-0527/A		<b>Date:</b> 7 février 2019
<b>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</b> PW-19-00861031		<b>Amendment No. - N° de la modif.</b> 3
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at - á</b> 02:00 PM	<b>on - le</b> 13 février 2019	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HNR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Rebecca Chen <a href="mailto:rebecca.chen2@canada.ca">rebecca.chen2@canada.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (587) 439-3529		<b>Fax No. - No de FAX:</b> 1-866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b> See Herein - Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 03

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux.

### A) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Okanagan Aggregates	George Phillips
Cantex Okanagan Construction	Ray Dyke
Hadean Aggregate Solutions	Aaron Zukowski
Associates Aggregates	Dean Bavmann
Eagle Rock Construction	Thomas Spooner Corey Dawson
Jasper Concrete Ltd.	Jayne Ramsay Steven Colbath

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

### B) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**Ajouter :** DSP3\_18-0527: 2018-11-28-Parks Canada-Registration Building Parking Lot-Geotech-60520962

#### SPECIFICATIONS

Section 01 14 00 WORK RESTRICTIONS

1.3 Working Times

**Ajouter :** .3 Contractors will be able to work 24 hours a day if they choose to.

### C) QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q8** Les gerbeurs peuvent-ils être utilisés pour empiler les deux matériaux ?

**R8** Pas de problème d'utilisation de gerbeurs pour empiler le matériau. C'est permis.

**Q9** Le granulat 6-80 est-il destiné à être concassé ?

**R9** Non, il sera excavé par d'autres et amené à la carrière Marmot pour y être transformé.

**Q10** Le matériau sur le chantier de construction est-il déjà excavé et mis en tas ?

**R10** Non, il sera excavé par d'autres et amené à la carrière Marmot pour y être transformé.

**Q11** À quelle distance se trouve le chantier de construction de la carrière ?

**R11** Environ 6 km. Il n'y a pas de transport ou d'excavation requis entre le terrain de camping et la carrière Marmot en vertu de ce contrat.

**Q12** Le matériau provenant du terrain de camping de Whistler sera-t-il livré en temps opportun ?

**R12** L'entrepreneur du terrain de camping aura comme priorité d'acheminer les matériaux jusqu'à la carrière aux fins de traitement. Cela sera communiqué avec une date butoir pour que cela soit fait en temps opportun.

**Q13** Est-il nécessaire d'assurer le contrôle de la circulation ?

**R13** Non, sauf pour l'accès de l'entrepreneur à la carrière.

**Q14** Dans la carrière, les matériaux de toutes les piles peuvent-ils être utilisés ?

**R14** Les matériaux de toutes les piles de la carrière peuvent être utilisés, à l'exception des piles de fines naturelles. L'utilisation de n'importe quelle pile doit être confirmée avec l'APC avant son utilisation, mais elles sont toutes disponibles aux fins d'utilisation et de mélange.

**Q15** Peut-on creuser en profondeur à l'intérieur de la carrière ?

**R15** Nous ne pouvons pas aller plus loin que la nappe phréatique. Le fond actuel de la fosse est la profondeur maximale on peut creuser.

**Q16** Découpons-nous en ligne droite sur un front vertical et ramenons-nous ensuite le matériau pour l'adresser au front ?

**R16** Nous pouvons couper une face aussi raide qu'il est sécuritaire de l'utiliser. Une fois l'exploitation minière terminée, le front de taille doit être laissé dans un état sûr. Il faut prendre soin d'éviter que le front ne s'affaisse ni ne sape la conduite de service public qui traverse le côté ouest de la carrière.

**Q17** Le volume a-t-il déjà été mesuré dans la carrière et au terrain de camping de Whistler ?

**R17** Il y a environ 60 000 m<sup>3</sup> dans la carrière et 34 000 m<sup>3</sup> provenant de Whistlers (environ).

**Q18** Est-ce qu'un taux de transport minimal sera établi ?

**R18** Une fois le contrat de Whistler attribué, nous discuterons avec l'entrepreneur pour faire excaver les matériaux et les transporter à la carrière. Nous préciserons à ce moment-là à quelle cadence les matériaux doit être transporté à la carrière par l'entrepreneur du terrain de camping.

**Q19** Les résultats des essais ont-ils déjà été reçus (analyse granulométrique) ?

**R19** Nous avons les résultats des essais pour le matériau du terrain de stationnement de Whistler ci-joints. Voir DSP3\_18-0527 : 2018-11-28 — *Parks Canada-Registration Building Parking Lot-Geotech-60520962*

**Q20** En ce qui concerne le défrichage et l'essouchement, le défrichage est-il nécessaire ?

**R20** Il n'y a pas de défrichage à effectuer, mais un certain essouchement peut s'avérer nécessaire. Les matériaux peuvent être éliminés/brûlés dans la carrière après avoir obtenu le permis approprié.

**Q21** Est-il nécessaire d'abattre les souches et le bois ?

**R21** Il n'y a pas de bois à abattre. Il se peut qu'il y ait des souches (limitées) à éliminer. Ils peuvent être jetés dans la carrière.

**Q22** La route 93, promenade des Glaciers, peut-elle être utilisée pour accéder à la carrière ?

**R22** Aucun transport de matériel ne sera permis au-dessus de ce tronçon de la promenade en raison des conditions hivernales.

**Q23** Est-ce qu'un gestionnaire du contrôle de la qualité confirmera la conformité aux spécifications ?

**R23** Un gestionnaire du contrôle de la qualité, qui sera fourni par l'entrepreneur, devra confirmer le programme d'essais et le produit fabriqué. Il n'est pas nécessaire qu'il soit sur place tous les jours, mais il doit être au courant du plan de gestion de la qualité et en contrôler l'application.

**Q24** Peut-on travailler sept jours par semaine ?

**R24** Oui, à l'exception des longues fins de semaine stipulées dans le devis.

**Q25** Peut-on travailler 24 heures par jour ?

**R25** Les entrepreneurs pourront travailler 24 heures par jour s'ils le désirent.

**Q26** Y a-t-il une période d'hivernage des ongulés dont il faut tenir compte ?

**R26** Non.

**Q27** Est-ce qu'un campement est permis dans la carrière ?

**R27** Oui, un campement est permis dans la carrière. Des frais de 15,90 \$ par roulotte par nuitée seront facturés.

**Q28** À quel endroit les matériaux décapés doivent-ils être placés ?

**R28** Les matériaux décapés peuvent être placés aussi près que possible des lieux de concassage sans gêner le contrat de concassage ou l'accès à la carrière.

**Q29** Qui sera responsable de la reconstruction de la carrière ?

**R29** L'APC entreprendra un programme de remise en état de la carrière lorsque le projet de Whistler sera terminé. L'entrepreneur en concassage n'aura qu'à s'assurer que les faces exposées de la coupe sont laissées dans un état sécuritaire.

**Q30** Quel type de matériaux proviendra de Whistler (la terre végétale sera-t-elle déjà enlevée) ?

**R30** Il s'agit de tout-venant de carrière de base, la terre végétale a déjà été enlevée. Les résultats des essais du tout-venant sont joints au présent document. Voir DSP3\_18-0527 : 2018-11-28 — *Parks Canada-Registration Building Parking Lot-Geotech-60520962*

**Q31** Qui sera le responsable principal de la carrière ?

**R31** Jusqu'à ce que les matériaux du terrain de camping de Whistler soient transportés à la carrière, l'entrepreneur en concassage est considéré comme un entrepreneur principal. Une fois le transport commencé, l'entrepreneur de concassage conservera ce rôle et l'entrepreneur de transport devra suivre les règles et règlements de l'entrepreneur de concassage pour entrer dans la carrière.

**Q32** Est-il possible qu'il y ait un manque de matériau ? A-t-on tenu compte de granulats de 16 mm au lieu de 12,5 mm comme le prévoit le devis de l'appel d'offres ?

**R32** Oui, et la recommandation de l'ingénieur concepteur est d'utiliser du granulats de 12,5 mm. Nous n'utiliserons pas le granulats de 16 mm pour l'asphalte.

**Q33** Qui est l'expert-conseil ? Est-il ingénieur en concassage ?

**R33** L'expert-conseil pour la conception du terrain de camping de Whistler est AECOM. Il n'y a pas d'expert-conseil associé au présent contrat de concassage.

**Q34** Si vous manquez de matériau, quel produit devrait faire l'objet d'un raccourci ?

**R34** Si nous sommes à court de matériau, le matériau à raccourcir devrait être le matériau de couche de base ?

**Q35** Les piles de matériaux surdimensionnées peuvent-elles être utilisées ?

**R35** Oui

**Q36** Peut-on empiler des matériaux n'importe où ?

**R36** La mise en tas doit être effectuée à l'extrémité nord de la carrière.

**Q37** Quand les matériaux provenant du terrain de camping de Whistler seront-ils transportés ?

**R37** L'entrepreneur du terrain de camping de Whistler devra commencer l'excavation et le transport des matériaux du terrain de stationnement du centre d'inscription dès sa mobilisation.

**Q38** Pourriez-vous clarifier la description du paragraphe 1.1.3 de la section 1 25 20 – Mobilisation? Est-il possible d'être plus précis pour ce qui est de ce calendrier? Le contrat stipule que l'entrepreneur doit « Commencer la mobilisation et établir ses installations dès que possible après l'attribution du projet et l'achèvement de la réunion de lancement. », cependant, au paragraphe 1.1.3 on peut lire : *“While it is fully intended that only one mobilization/demobilization will be required there may be a brief stoppage of work encountered during the scheduled period of work while additional source gravels are hauled to the Marmot Pit from the Whistler's Campground to be processed into either asphalt or base course gravel under this contract. The contractor is take this into account during the planning of the Work.”* – Combien de temps d'attente l'entrepreneur doit-il prévoir avant de recevoir le gravier supplémentaire?

**R38** Ce paragraphe a été ajouté pour faire comprendre à l'entrepreneur responsable du concassage que tous les efforts possibles seront déployés pour que l'on puisse veiller à ce que le gravier provenant du projet du terrain de camping se trouve à la carrière Marmot comme prévu dans le cadre du présent marché. Toutefois, un retard des travaux au terrain de camping pourrait entraîner un retard possible des travaux du présent contrat. Parcs Canada fait de son mieux pour s'assurer que cela ne se produira pas, mais il veut faire comprendre à l'entrepreneur responsable du concassage que cette possibilité existe. Si un tel retard devait se produire, l'APC prendra toutes les mesures qui s'imposent pour réduire le retard au

minimum.

**Q39** À quelle date ces matériaux seront-ils transportés dans la carrière?

**R39** Nous devrions attribuer le marché de construction au début du mois d'avril. L'excavation et le transport des matériaux du terrain de camping à la carrière Marmot seront les premières activités à exécuter dès que possible après l'attribution du marché.

**Q40** Est-ce que Parcs Canada prévoit de transporter les matériaux jusqu'à l'entrepreneur responsable du concassage ou si cette tâche sera attribuée par un appel d'offres et, le cas échéant, quelle en serait l'échéance?

**R40** L'entrepreneur à qui l'on attribuera le marché des travaux de construction au terrain de camping sera chargé d'excaver et de transporter les matériaux. Ce marché devrait être attribué au début d'avril et les travaux commenceront dès que possible après l'attribution.

**Q41** Les restrictions saisonnières relatives à la circulation routière s'appliqueront-elles au poids des essieux pour ce qui du transport des matériaux?

**R41** Oui, étant donné que les matériaux seront transportés sur des voies publiques.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**